

A [lieu],

Le [date],

Monsieur le Maire / Madame la Maire,

Nous, habitant·es de [xx], demandons à la mairie de s'engager à ne jamais installer de vidéosurveillance algorithmique dans la ville car nous refusons que nos rues servent à l'expansion de cette surveillance.

Comme vous le savez sûrement, la loi relative aux Jeux Olympiques et Paralympiques du 19 mai 2023 a introduit dans le droit français la possibilité pour les préfetures d'avoir recours à la vidéosurveillance algorithmique (VSA), ce qui est une première en Europe.

Cette technologie consiste en l'installation et l'utilisation par la police d'un de logiciels fondés sur des techniques d'intelligence artificielle qui analysent les images des caméras de vidéosurveillance afin de repérer, identifier ou classer des comportements, des situations, des objets ou des personnes en particulier. En d'autres termes, la VSA scrute en permanence les personnes qui se déplacent dans l'espace public. Elle transforme les habitant·es en cobayes pour les entreprises qui développent ces logiciels et en d'autant d'objets à surveiller et contrôler pour la police qui utilise ces outils.

Si la VSA peut aujourd'hui être perçue comme acceptable — au point d'avoir été légalisée à titre expérimental l'an dernier — c'est notamment parce que de nombreuses collectivités ont acheté illégalement ces logiciels pendant des années. Prétendant répondre à des préoccupations de sécurité, elles y ont surtout vu l'opportunité de se construire une image de modernité et de donner l'illusion d'une action sur ce domaine, en occultant totalement l'atteinte aux libertés que comporte cette nouvelle forme de surveillance. **Nous ne voulons pas que notre ville prenne part à cet édifice qui se bâtit sur la violation de la loi et l'accaparement sécuritaire de l'espace public.**

Nous croyons ardemment que la rue est un espace de rencontres, d'exercice de nos droits politiques, un lieu de création au sein duquel une surveillance aussi massive qu'intrusive n'a pas sa place. Installer de tels logiciels de VSA dans notre ville impliquerait de considérer l'ensemble de ses habitant·es comme d'éternel·les suspect·es. Nous refusons de voir nos comportements et nos allés-et-venues analysé·es en permanence dans notre lieu de vie. Nous refusons d'être des données sur pattes scrutées par des algorithmes afin d'améliorer des logiciels dangereux développés par des entreprises privées.

Ces technologies sont incompatibles avec les valeurs d'État de droit, de libertés, de préservation des droits humains. Si rien n'est fait, cette technologie risque de s'ancrer dans les pratiques policières, et ce dans tous le pays. Alors que l'extrême droite occupe une place prégnante dans le paysage politique, nous craignons que ces outils ne tombent dans les mains d'un pouvoir encore plus enclins à démultiplier les logiques autoritaires.

C'est pourquoi votre rôle et votre voix sont importants. En refusant son implantation à l'échelle locale, les maires et les conseils municipaux peuvent dénoncer et battre en brèche ce projet de société de surveillance. En décembre 2022, suite à l'adoption d'une résolution du Conseil municipal, la ville de Montpellier est devenue la première commune française à interdire la VSA. Elle a ainsi rejoint la liste des municipalités qui, ailleurs en Europe (comme à Zurich) et aux

États-Unis (San Francisco, Boston ou Portland) ont proscrit une telle surveillance biométrique sur leur territoire.

M. le Maire/Mme la Maire, nous vous demandons de rejoindre ce mouvement et à ce que vous refusiez officiellement d'installer la VSA dans la ville de **[xx]**. Nous pensons que la sécurité doit se construire collectivement ensemble, par des politiques sociales, par de la prévention spécialisée plutôt que par une vidéosurveillance algorithmique scrutant nos moindres faits et gestes.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée,

[Signature]